



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 10 septembre 2018

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente)

Vice-Président : Arsène MEYER (présent)

Responsable suivi : HERVE BAUDOUX (Représentant des clubs)

Membres du CD : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentant des commissions : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO, - Patrice ECHINARD

➡ RAPPEL

- IL EST OBLIGATOIRE DE DESIGNER UN RESPONSABLE SECURITE DANS VOS CLUBS, CE DERNIER DOIT ETRE ENREGISTRE SUR FOOTCLUB.
- TOUS LES CLUBS (FUTSAL Y COMPRIS) DOIVENT AFFICHER LA FEUILLE DE ROUTE, ELLE DOIT ETRE APPLIQUEE ET EST NON NEGOCIABLE.
- LORS DE CHAQUE RENCONTRE (A DOMICILE OU A L'EXTERIEUR) PENSEZ A FAIRE CONTROLER L'ETAT DES VESTIAIRES AVEC UN RESPONSABLE DE L'EQUIPE ADVERSE AVANT ET APRES MATCH.
- MEME SI ELLE N'EST PAS OBLIGATOIRE, LA COLLATION OFFERTE AUX ADVERSAIRES ET AUX OFFICIELS RESTE UN GESTE DE SAVOIR VIVRE ET DE FAIR PLAY INDISCUTABLE.

➡ COURRIERS RECUS

FC LYON Mr Claudey directeur administratif : courrier concernant rencontre EV S GENAS / FC LYON Coupe Vial séniors féminines du 16/05/2018. Courrier lu et noté.

➡ RAPPORTS DELEGUES OFFICIELS

- MR CANNAUX délégué officiel de la rencontre **CORBAS / ASVEL Séniors D1** : après lecture du rapport, il est rappelé au club de CORBAS que le délégué de terrain nommé sur la rencontre doit être présent autour du terrain durant le match, et non à la buvette pour servir les boissons. Attention au mauvais comportement d'après match du gardien de but de l'ASVEL et à son éducateur beaucoup trop critique durant la rencontre.
- MR HAMADOU Amar délégué officiel de la rencontre **ENT ST PRIEST / SUD LYONNAIS F2013 Séniors D2** : lu et noté.

➡ RAPPORT DELEGUE SURPRISE

Rencontre FC POINT DU JOUR2 / LATINOS AFC 1 Séniors D4 : absence de délégués de terrain pour le club du FC POINT DU JOUR alors que 2 sont obligatoires en séniors. Le club est amendé 13€ x 2. Attention au bon respect du protocole de fin de match.

➡ AUDITION DU 03/09/2018

AS BELLECOUR Présence du Président, Mr FOSSOU et de son éducateur Hervé KEME. Il est rappelé au club qu'il doit impérativement demander la licence pour chaque joueur évoluant dans le club. Un audit régulier sera fait par la commission PSEM sur toute la saison 2018/2019. D'autre part afin de valider l'élection du Président et de son bureau nous vous demandons de nous fournir avant le lundi 17 septembre 2018 les documents suivants : PV de l'assemblée générale électorale du 23 mai 2018, PV du 1^{er} comité de direction du 26 mai 2018 qui confirme l'élection du président, la nomination du secrétaire et du trésorier, la copie de la déclaration en préfecture confirmant le dépôt de ces documents.



La commission PSEM demande également que soit établie la licence de Mr ROYO Richard, qui a valablement été élu par le comité directeur, licence qui devra également être enregistrée avant le 15 septembre. Sans ces documents, nous procéderons à un blocage sur les championnats, coupes et enregistrement des licences du club.

INFORMATION CLUB

CS LYON 8EME : la commission PSEM a décidé l'ouverture d'une enquête sur les licences du club ainsi que sur les engagements d'équipes.